

HONORAIRES

TRANSACTION

Inférieures à 30 500 €	Forfait de	3050 € TTC
De 30 501 à 45 700 €	10.5% avec un minima de	3810 € TTC
De 45 701 à 53 400 €	10% avec un minima de	4600 € TTC
De 53 401 à 61 000 €	9.5 € avec un minima de	5350 € TTC
De 61 001 à 76 300 €	9 % avec un minima de	6100 € TTC
De 76 301 à 91 500 €	7.5 % TTC	
De 91 501 à 152 500 €	7 % TTC	
De 152 501 à 228 700 €	6.5 % TTC	
De 228 701 à 304 900 €	6% TTC	
De 304 901 à 381 000 €	5.5 TTC	
Supérieures à 381 001 €	5 % TTC	

ESTIMATION : Gratuite si mandat, sinon selon devis préalable en fonction du travail.

FRAIS DE REDACTION D'ACTES : Offert si vente.

PROMESSE DE VENTE OU COMPROMIS DE VENTE :

Locaux d'habitation, terrain à bâtir	457 € TTC
Autres locaux	731 € TTC

BAUX

Commerciaux	588 € TTC
D'habitation	465 € TTC
Garage	390 € TTC

ETAT DES LIEUX

Locaux d'habitation : appartement	343 € TTC
Locaux d'habitation : maison, villa	474 € TTC
Locaux commerciaux	588 € TTC
Garage	180 € TTC

LOCATION et relocation simple et ou en gestion

17 % du loyer annuel hors charge + TVA partagée entre le bailleur et le locataire pour les logements soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 pour une location soumise à cette loi. - les honoraires liés à la visite du preneur, la constitution du dossier, la rédaction du bail ainsi que les honoraires d'établissement de l'état des lieux sont répartis entre le bailleur et le locataire conformément à l'article 5 (I) de la loi.- les honoraires à la charge du locataire ne peuvent dépasser un plafond fixé par décret qui est de 10 € par m2 habitable + 3 € par m2 habitable d'état des lieux dans les zones tendues comme par exemple Aix en Provence. -les honoraires de location sont à la charge du bailleur et sont libres

Location professionnelle : 12 % du loyer annuel hors charge + TVA

Location commerciale : 15 % du loyer annuel hors charge + TVA :

- Bail 3/6/9

- Bail précaire

HONORAIRES

GESTION

A partir de 7% du montant des encaissements sauf sur dépôt de garantie soit 8.37% TTC à la charge du propriétaire mandant.

FRAIS DIVERS

Photocopie : 1.00€ HT soit 1.20 € TTC

Lettre : LR/AR : prix de la lettre + 9.80 €

Enveloppe petit format : 0.80 € / Format A4 : 0.50 €

FRAIS ETAT DES LIEUX ET REMISE CLES SUITE AU DEPART DU LOCATAIRE

243.00 € HT soit 292.00 € TTC

REDACTION DE BAIL

Commercial : 588 € TTC

D'habitation : 465 € TTC

FRAIS D'AIDE DE DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

Entre 30 € TTC et 200 € TTC selon le travail